

## **CONCLUSIONS ET AVIS MOTIVE DE LA COMMISSAIRE ENQUETEURE**

**L'enquête parcellaire complémentaire s'est déroulée dans d'excellentes conditions, dans les délais impartis et dans le respect de la réglementation.**

**La publicité par voie d'affichage dans chaque mairie concernée et pour la Commune de Vivonne par apposition également d'une affiche sur les lieux du projet, par parution dans les deux journaux de la presse locale et par l'envoi d'un courrier personnel en recommandé avec accusé réception à chaque propriétaire ou ayants droits connus, a permis d'aviser ceux-ci du déroulement de cette enquête complémentaire dont la nécessité a été justifiée lors de l'élaboration des documents d'arpentage par des corrections d'emprises nécessaires à la réalisation du projet.**

**Le porteur de projet a répondu à chaque observation portée sur les registres. Il a conforté les engagements pris lors de l'enquête parcellaire initiale, a réservé une suite interrogative sur un problème de construction effectuée postérieurement à la première enquête parcellaire initiale, a argumenté sur certains points déjà évoqués lors de l'enquête parcellaire initiale et indiqué que concernant le montant des indemnisations il serait fait appel à l'évaluation du service des domaines de la DGFIP ainsi qu'à la référence du barème de la Chambre d'Agriculture de La Vienne.**

**Compte tenu de tous ces éléments favorables à la bonne compréhension de ce complément d'enquête parcellaire nécessité par un parfait « cadrage » entre les documents d'arpentage et le cadastre ainsi qu'à l'obligation de respecter les enjeux concernant la mise en sécurité de la RN 10 dont l'utilité publique a été définie par l'arrêté préfectoral n° 2020-DCPAT/BE-323 en date du 18 décembre 2020.**

**J'EMETS UN AVIS FAVORABLE A L'ENQUETE PARCELLAIRE COMPLEMENTAIRE  
EN VUE DE REALISER LES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES EN FAVEUR DE LA  
SECURITE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RN 10 SUR LES COMMUNES DE  
VIVONNE, ITEUIL et MARCAY.**

Fait à Boivre-La-Vallée le 10 août 2023

La commissaire-enquêteure

Marie-Hélène AUDEBERT



**ANNEXES :**